



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire

N° 91/2024

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Attribution du marché public de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégrant une fiche action sur l'aménagement des espaces publics - Place du Commerce, Place de la Halle et Rue Fernand Duruisseau ;

Considérant que la Commune souhaite s'entourer d'un bureau d'étude pour mener la Maitrise d'œuvre sur l'aménagement des espaces publics ;

Considérant que la commune a procédé à une mise en concurrence ;

Considérant les offres reçues : A2i/Saltus et MD Concept ;

Considérant la négociation qui en a suivi ;

Considérant l'analyse des offres réalisée ;

Considérant que le marché est composé d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles ;

Considérant l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offre ;

Considérant que les crédits pour la tranche ferme sont prévus au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg au bureau d'étude MD Concept - 53 rue du Commerce, 18300 SAINT SATUR, le montant des honoraires étant décomposé de la façon suivante :

	Estimation HT	Taux de rémunération
Tranche Ferme	323 000 €	5,90%
Tranche optionnelle 1 - AVP place de la Halle et rue F Duruisseau (sur une base des estimations T2 + T3)	1 343 300 €	2,95%
Tranche optionnelle 2 - place de la Halle	785 000 €	1,75%
Tranche optionnelle 3 - rue F Duruisseau	558 300 €	1,75%

Article 2 : que les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche ferme sont inscrits au budget section investissement – opération 31 « Petites Villes de Demain ».

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

A Sancoins, le 27 mai 2024

Le Maire,


Pierre GUILBLIN



Date de publication : 27 mai 2024
Mode de publication : mise en ligne.